



Bulletin Officiel N° 32 du Vendredi 18 Mars 2022

## DISTRICT GRAND VAUCLUSE DE FOOTBALL

CLOS DES BASTIDES - CHEMIN BEL AIR  
CS 70121 - 84144 MONTFAVET Cedex  
Tél. : 04 90 80 63 00 – Fax : 04 90 80 63 03  
E-mail : [secretariat@grandvaucluse.fff.fr](mailto:secretariat@grandvaucluse.fff.fr)  
Site : <http://grandvaucluse.fff.fr>

# BULLETIN OFFICIEL INTEGRAL

Hebdomadaire du District GRAND VAUCLUSE de FOOTBALL

Nous vous rappelons que depuis le **Lundi 14 Mars 2022** le « pass vaccinal ou pass sanitaire » est **suspendu** jusqu'à nouvel ordre dans tous les endroits où il était exigé (lieux de loisirs et de culture, activités de restauration commerciales, foires et salons professionnels...).

- Le « pass sanitaire » reste toutefois en vigueur dans les établissements de santé et lieux de soins.  
Autrement dit, il n'y a plus de contraintes concernant le déroulement des rencontres sportives (accueil spectateurs et licenciés)

\*\*\*\*\*

**Samedi 19 mars 2022 – Morières-lès-Avignon**  
Finale Challenge Départemental U13G  
**Samedi 26 mars 2022 – Saint-Rémy-de-Provence**  
Finale Départementale Festival Foot U13G & U13F  
**Samedi 2 avril 2022 – Maillane**  
Finale Challenge Départemental U11G  
**Samedi 2 avril 2022 – Aubignan**  
Plateau Ecole de Foot Féminine (U6-U9)  
**Samedi 23 avril 2022 – Le Pontet**  
Journée Régionale Henri Laggiard U11G & U11F  
**Samedi 30 avril 2022 – Robion**  
Plateau Ecole de Foot Féminine (U6-U9)  
**Samedi 30 avril 2022 – Barbentane**  
Journée Départementale des clubs labellisés (U10G-U11G)  
**Dimanche 8 mai 2022 – Lieu à définir**  
Finale Féminine L et Foot  
*Date à définir – Sorgues*  
Finale Espérance  
*Date à définir – Vaison-la-Romaine*  
Finale Ulysse Fabre  
*Date à définir – Lieu à définir*  
Finale Avenir Jeunes  
**Samedi 21 mai 2022 – Cavaillon**  
Plateau Ecole de Foot Féminine (U6-U9)  
**Jeudi 26 mai 2022 – Oppède**  
Finale Roumagoux  
**Samedi 28 mai 2022 – Pernes-les-Fontaines**  
Journée Nationale des débutants U6G-U7G  
**Samedi 4 juin 2022 – Vaison-la-Romaine**  
Journée Nationale des débutants U8G-U9G  
**Samedi 4 et Dimanche 5 juin 2022 – Orange**  
Finales Fête du Foot Maurice Vinas  
**Samedi 4 et Dimanche 5 juin 2022 – Capbreton (Landes)**  
Finale Nationale Festival Foot U13G

# PROCES VERBAUX DES COMMISSIONS



## BULLETIN OFFICIEL

NUMERO 32

DU 18 Mars 2022



### INFORMATIONS DIVERSES

#### INFORMATIONS IMPORTANTES A TOUS LES CLUBS AU TITRE DU STATUT DE L'ARBITRAGE

Les clubs doivent nous faire retour de la catégorie dans laquelle ils feront jouer leur muté supplémentaire, AVANT le début des compétitions.

Toutes demandes postérieures au début des compétitions seront considérées par la Ligue Méditerranée, comme nulles.

#### CLUBS BENEFICIAANT D'UN MUTE SUPPLEMENTAIRE POUR LA SAISON 2021/2022

##### LISTE DES CLUBS BENEFICIAANT DES DISPOSITIONS PREVUES AU CHAPITRE 2 – LE CLUB - ARTICLE 45 (Règlements Généraux de la FFF).

Ces clubs pourront aligner UN joueur muté supplémentaire durant la saison 2021/2022 dans l'équipe de Ligue ou de District de son choix défini pour toute la saison avant le début des compétitions.

Cette mesure supplémentaire est utilisable pour toutes les compétitions officielles y compris nationales.

- CALAVON FC
- JS SAINT ETIENNE DU GRES
- O MONTELAIS
- US SERROISE CARPENTRAS
- ETOILE AUBUNE – D2
- ISLE BC – U17
- CHATEAURENARD FA – D2

#### LISTE DES CLUBS BÉNÉFICIAANT DE DEUX MUTÉS SUPPLÉMENTAIRES

- ARC CAVAILLON
- FC TARASCON – R1 Féminine

## DISCIPLINE ET REGLEMENTS

### COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GÉNÉRALE D'APPEL du DISTRICT.

Il doit/être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Mercredi 16 Mars 2022

Présents : MM. - POLI J-Marie - ROCHER Lionel - Mme GUEGAN Martine

Excusés : MM. CRESPIEN Raymond Paul- ILAFKIHEN Tarik, Mme GONDRAN Lina

Nouveaux dossiers

DOSSIER N° 221 : **VISAN JS / BARBENTANE O. – District 1 du 06/03/2022**  
DOSSIER N° 222 : **VENTOUX SUD FC / PIOLENC AS – District 2 du 06/03/2022**  
DOSSIER N° 231 : **COURTHEZON SC / MONTEUX FEMININ FC – U15 Féminine à 8 du 12/03/2022**  
DOSSIER N° 232 : **ORANGE FC / MIRABEL US – District 4 du 13/03/2022**  
DOSSIER N° 233 : **GOULT ROUSSILLON / CHATEAURENARD – District 4 du 13/03/2022**  
DOSSIER N° 234 : **CADEROUSSE US / CALAVON FC – U18 Féminine à 8 du 12/03/2022**  
DOSSIER N° 239 : **MINOTS DU VASIO / GRES ORANGE US – District 4 du 13/03/2022**  
DOSSIER N° 240 : **LES ANGLES EMAF / BARBENTANE O – Coupe Grand Vaucluse du 09/03/2022**

## Dossiers en attente

DOSSIER N° 235 : **BOLLENE RCB / PERTUIS USR – U19 D1 du 12/03/2022**  
DOSSIER N° 236 : **ALTHEN SC / CAVAILLON ARC – District 2 du 13/03/2022**  
DOSSIER N° 237 : **MALAUCENE RG / CAMARET AS – District 3 du 13/03/2022**  
DOSSIER N° 238 : **ORANGE GRES US / MALAUCENE RG – District 3 du 06/03/2022**

---

### **RAPPEL -RESERVES RECLAMATIONS**

Réserves portant sur la qualification ou la participation d'un joueur qui présente une pièce d'identité lors du contrôle des licences avant match :

Le club qui présente **une pièce d'identité** de l'un de ses joueurs lors du contrôle doit **obligatoirement** présenter un certificat médical, qui peut être celui figurant sur la demande de licence de non contre-indication à la pratique du football, établi au nom du joueur et comportant le nom du médecin, la date de l'examen et sa signature manuscrite et son cachet.

Tout club visé par des réserves formulées pour non-présentation de licence peut se voir demander l'original, aucune photocopie ne sera acceptée, de la ou des licences concernées par l'organisme gérant la compétition.

A défaut de cet envoi dans les délais impartis, le club concerné encourt la perte par pénalité du match si les réserves sont régulièrement confirmées. (ART 142-7)

---

### **IMPORTANT – FORMALITES D'AVANT MATCH**

- Le club recevant doit tout mettre en œuvre afin de disposer d'une tablette en état de fonctionnement pour toute la durée de la rencontre.

Le club recevant à l'obligation de synchroniser la tablette au moins une fois le jour du match, sous peine de sanction. Les licences sont consultables sur la tablette par les deux équipes et l'arbitre

-En cas de recours à une feuille de match papier, les arbitres exigent les présentations des licences dématérialisées sur l'outil Footclubs Compagnon.

A défaut de pouvoir utiliser cet outil et si le club a imprimé une ou plusieurs licences sur papier libre il peut présenter celle-ci (listing licence). Dans ce cas l'arbitre se saisit de la ou des licence(s) concernée(s) et la/les transmet dans les meilleurs délais à l'organisme gérant la compétition.

**Rappel : Les clubs (recevant et visiteurs) doivent adresser un rapport succinct sur les anomalies de fonctionnement sous peine d'amende.**

---

DOSSIER N° 221 : **VISAN JS / BARBENTANE O. – District 1 du 06/03/2022**

Vu l'évocation du club de VISAN JS en date du 06/03/2022 : le joueur ROMAN Yann du club de BARBENTANE O, a participé au match alors qu'il était suspendu.

Vu la réponse de l'équipe de BARBENTANE O suite à la demande de la CSR.

Attendu qu'après vérification du fichier discipline du District Grand Vaucluse, il s'avère que le joueur ROMAN Yann se trouvait en état de suspension de 1 match ferme avec date d'effet le 28/02/2022, donc ne pouvait pas participer à la rencontre du 06/03/2022.

**Par ces motifs,**

**La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par pénalité à BARBENTANE O pour en porter bénéfice à VISAN JS (voir article 187, alinéa 2 des Règlements Généraux de la F.F.F.) et donne un match de suspension à Monsieur ROMAN Yann à compter du 21/03/2022 pour avoir participé à un match alors qu'il était suspendu.**

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

\*\*\*\*\*

DOSSIER N° 222 : **VENTOUX SUD FC / PIOLENC AS – District 2 du 06/03/2022**

Vu l'évocation du club de PIOLENC AS en date du 07/03/2022 : le joueur BEGNIS Brice du club de VENTOUX SUD, a participé au match alors qu'il était suspendu.

Vu la réponse du club de VENTOUX SUD suite à la demande de la CSR.

Attendu qu'après vérification du fichier discipline du District Grand Vaucluse, il s'avère que le joueur BEGNIS Brice se trouvait en état de suspension de 1 match ferme avec date d'effet le 21/02/2022.

Attendu que le joueur BEGNIS Brice a purgé son match de suspension le 27/02/2022 lors de la rencontre de Coupe Ulysse Fabre CALAVON – VENTOUX SUD, le joueur pouvait participer à la rencontre VENTOUX SUD – PIOLENC AS D2 du 06/03/2022

**Par ces motifs,**

**La CSR jugeant en premier ressort dit l'évocation non fondée sur le fond et confirme le score acquis sur le terrain VENTOUX SUD – PIOLENC AS 0 - 0**

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

\*\*\*\*\*

**DOSSIER N° 231 : COURTHEZON SC / MONTEUX FEMININ FC – U15 Féminine à 8 du 12/03/2022**

Vu le courrier électronique du secrétariat de COURTHEZON SC en date du 11/03/2022 qui précise :

« L'équipe de COURTHEZON SC ne sera pas présente à la rencontre du 12/03/2022 et ce par manque d'effectif »

**Par ces motifs,**

**La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par forfait à COURTHEZON SC (voir article 159, alinéa 4 des Règlements Généraux de la F.F.F.)**

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

\*\*\*\*\*

**DOSSIER N° 232 : ORANGE FC / MIRABEL US – District 4 du 13/03/2022**

Vu le rapport du Délégué Monsieur SILMAR Simon en date du 13/03/2022 qui précise :

« L'équipe de MIRABEL US n'était pas présente sur le terrain à la rencontre du 13/03/2022 »

**Par ces motifs,**

**La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par forfait à MIRABEL US (voir article 159, alinéa 4 des Règlements Généraux de la F.F.F.)**

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

\*\*\*\*\*

**DOSSIER N° 233 : GOULT ROUSSILLON / CHATEAURENARD – District 4 du 13/03/2022**

Vu le courrier électronique de Monsieur CHARRON Christian Secrétaire Général de FA CHATEAURENARD en date du 11/03/2022 qui précise :

« L'équipe de CHATEAURENARD ne sera pas présente à la rencontre du 13/03/2022 et ce par manque d'effectif »

**Par ces motifs,**

**La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par forfait à CHATEAURENARD FA (voir article 159, alinéa 4 des Règlements Généraux de la F.F.F.)**

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

\*\*\*\*\*

**DOSSIER N° 234 : CADEROUSSE US / CALAVON FC – U18 Féminine à 8 du 12/03/2022**

Vu le courrier électronique du secrétariat de CALAVON FC en date du 12/03/2022 qui précise :

« L'équipe de CALAVON FC ne sera pas présente à la rencontre du 12/03/2022 et ce par manque d'effectif »

**Par ces motifs,**

**La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par forfait à CALAVON FC (voir article 159, alinéa 4 des Règlements Généraux de la F.F.F.)**

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

\*\*\*\*\*

**DOSSIER N° 239 : MINOTS DU VASIO / GRES ORANGE US – District 4 du 13/03/2022**

Vu la réserve portée sur la feuille de match par Monsieur ROBERT Eddie capitaine du club de MINOTS DU VASIO

Cette réserve porte sur la participation ou la qualification de l'ensemble des joueurs de GRES ORANGE US au motif les joueurs du club sont susceptibles d'avoir participé au dernier match de l'équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

Vu la confirmation de réserve reçue par courrier électronique le 13/03/2022, reprenant les termes de la réserve.

La CSR juge en premier la réserve recevable en la forme.

Attendu qu'après vérification de la feuille de match du 06/03/2022 correspondant à la dernière rencontre officielle de l'équipe supérieure de GRES ORANGE – MALAUCENE, il s'avère que les joueurs ci-dessous ont participé à cette rencontre :

- BONNY Yannick
- JOSE Jérémy
- KESTALANI Yassine
- BERTRAND Nicolas



Ces joueurs ne pouvaient pas prendre part à la rencontre MINOTS DU VASIO - GRES ORANGE US su 13/03/2022

**Par ces motifs,**

**La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par pénalité à GRES ORANGE US pour en porter bénéfice à LES MINOTS DU VASIO (article 65 alinéa 2 des règlements du District Grand Vaucluse.)**

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

\*\*\*\*\*

DOSSIER N° 240 : **LES ANGLES EMAF / BARBENTANE O – Coupe Grand Vaucluse du 09/03/2022**

Vu l'annotation sur la feuille de match : arrêt de la rencontre à la 117<sup>ème</sup> minute

Vu les rapports de Messieurs  
- FAREL Dany, arbitre central,  
- FUTSI Davut, arbitre assistant  
- THIABAUD Rémy, délégué

Ces rapports précisent que la rencontre a été arrêtée à la 117<sup>ème</sup> minute pour une panne d'éclairage :

La rencontre avait déjà été interrompue pour une panne d'éclairage partielle à la 47<sup>ème</sup> minute pour une durée de 26 minutes. Le club des ANGLES EMAF a tout mis en œuvre pour remettre l'éclairage en marche avec une luminosité suffisante, le match a pu reprendre.

A la 117<sup>ème</sup> minute, une nouvelle panne d'éclairage totale s'est produite. De nouveau le club des ANGLES EMAF a tout mis en œuvre pour rétablir l'éclairage. Cependant l'éclairage n'a pas pu être rétabli immédiatement dans les temps impartis.

Au bout de 19 minutes Monsieur l'arbitre a définitivement arrêté la rencontre, considérant que le cumul des 2 pannes (26 mn + 19 mn) avait atteint les 45 minutes maximum suivant la réglementation.

**Par ces motifs,**

**La CSR jugeant en premier ressort dit match à rejouer à fixer par la commission compétente**

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

*Président de séance : MME Martine GUEGAN*

*Secrétaire de séance : M. Lionel ROCHER*

## ACTIVITÉS SPORTIVES

### COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT. Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

#### **Réunion du Lundi 14 Mars 2022**

**Présent** : M. GILLES (Président), Mmes GUEGAN, MACARIO M. BARRERA

#### Secteur championnat

##### D1 :

Le match N° 23815874 : **BARBENTANE O / PROVENCE RC** non joué le 13/03 devra se jouer le 03/04/2022 à 15H00.

##### D2 :

Le match N° 23816797 : **VELLERON SO / ALTHEN SC** du 20/03 se jouera à 16H00.

Le match N° 23816612 : **BOLLENE RC / MORIERES ACS** du 20/03 se jouera au stade Bacconier à 15H00

##### D3 :

Le match N° 23817567 : **VELLERON SO / VILLENEUVE FC** du 27/03 se jouera à 15H

##### D4 :

Le match N° 24053654 : **BOLLENE RCB / PROVENCE RC** du 20/03 se jouera au Stade Bacconier à 13H00

Le match N° 24053647 : **PROVENCE RC / BEDARRIDES AS** non joué le 13/03 est fixé au 03 Avril à 15H00

#### SECTEUR COUPE

Tirage des Coupes en présence de **MM. SERRE, BENOIT, RIPPERT, MANIERE** et **Mme GARCIA** et des clubs de **MAILLANE SDE, AUREILLE FC, MONTEUX O, TARASCON SC ET GADAGNE SC**

Rencontre à jouer le **03 Avril 2022**  
(Pas de prolongation en Coupe Espérance et Ulysse Fabre)

**¼ de finale ULYSSE FABRE :**

GORDES ESP / MAILLANE SDE  
CARPENTRAS FC / MOLLEGES FC OU CARPENTRAS FC / VENTOUX SUD FC  
AVIGNON AC / CAMARET AS  
CAVAILLON ARC / AVIGNON OUEST

**½ Finale Roumagoux :**

ST JEAN DU GRES / TARASCON SC  
AUREILLE FC / VILLENEUVE FC

**½ Finale Espérance :**

MONTEUX O / CARPENTRAS FC OU MONTEUX O / PLAN D'ORGON US  
GADAGNE SC / ST DIDIER PERNES ESP

## **COMMISSION DES JEUNES A 11**

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.  
Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

### ***Réunion du Mardi 15 Mars 2022***

**Présents :** MM. DANY, BOCHET, POLI. Mme NICOLAS

**Excusés :** MM. GARCIA (Président), ABEILLE.

### **SECTEUR CHAMPIONNAT**

#### **U17 :**

**D2 :**

**Poule A :**

Le match N° 24242806 : **PROVENCE RC / PIOLENC AS** non joué le 13/03/2022 se jouera le 20/03/2022 à 10h30

**Poule B :**

Forfait Général de **PERTUIS USR** après 3 forfaits simples.

#### **U15 :**

**D1 :**

**Poule A :**

Le Match N° 24242922 : **MONTEUX O. / JONQUIERES SC** du 27/03/2022 se jouera le Samedi 26/03 à 16h.

**D3 :**

**Poule A :**

Forfait Général de **GJ MONDRAGON / MORNAS 2** suite à 3 Forfaits simples

### **SECTEUR COUPE**

#### **COUPE GRAND VAUCLUSE**

**U15**

Le match N° 24460628 : **ST DIDIER PERNES / SORGUES ESP** prévue le 20/03/2022 se jouera le Samedi 19 Mars à 10H30.

Le match N° 24460627 : **AVIGNON AC / ORANGE FC** se déroulera le 23/03/22 à 18H00.

**U16 :**

Forfait d'**AVIGNON CFC**

**U14 :**

Le match N° 24476841 initialement prévue lors du tirage à Barbentane devient **LES ANGLES AMAF / BARBENTANE O.**

**U19 :**

Le match N° 24460260 : **AVIGNON AC / SARRIANS COM** se jouera à 14h.

**RAPPEL :** Coupe Jeunes – Règlement des Arbitres

**ARTICLE 18 – REGLEMENT DES OFFICIELS**

a) **Le règlement des arbitres est fait sur le terrain par le club recevant.**

b) **Lorsqu'une désignation est faite à la demande expresse d'un club, les frais engendrés sont supportés intégralement par le demandeur. Lorsque la désignation d'un délégué sera décidée par la Commission des Jeunes, les frais engendrés seront supportés par le DGV.**

c) **Dans le cas de la présence 3 arbitres officiels sur une rencontre, les frais de l'arbitre central sont supportés par le club recevant et les assistants sont supportés par les 2 clubs en présence.**

Le Prochain Tirage des Coupes aura lieu  
le **29/03/2022 à 17H00.**

Les clubs sont invités à participer au tirage.

Tirage des ¼ de finale de Coupe Avenir U15 et des ½ finale de Coupe Grand Vaucluse de toutes les catégories et Coupe Avenir U14, U17 et U19.

## **COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT DU FOOTBALL FÉMININ ET DE LA FÉMINISATION**

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.

Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

### ***Réunion du Lundi 14 mars 2022***

**Présents :** Mme RAOUX (Présidente) MM. BES, ZANDOMENEGHI

**Excusés :** MM. LE GALL

## **CORRESPONDANCE**

**ETOILE D'AUBUNE :** Reçu votre feuille de match U12F

**FC SAINT REMOIS :** Reçu votre courrier

**VENTOUX SUD FC BEDOIN MAZAN :** Reçu votre changement horaire match U18F accord du club adverse et accord de la commission et votre calendrier des matchs du week end du 19 et 20 mars 2022

**ENTENTE SAINT JEAN GRES :** Reçu votre candidature Finale L&FOOT et feuille de match U12F

**FC CARPENTRAS :** Reçu votre courrier le nécessaire a été fait

**SP C COURTHEZON :** Reçu votre forfait en U15F à 8 pour le samedi 12/03/2022

**US TOURAINE:** Reçu votre courrier, en attente de la réponse du club adverse

**CALAVON FC :** Reçu votre forfait en U18F à 8 pour le samedi 12/03/2022

**FC CHEVAL BLANC :** Reçu votre demande de changement d'horaire en U15F à 8 pour le samedi 19/03/2022, suite à réquisition des terrains par la Mairie, accord de la commission

## **CHAMPIONNAT U15 F A 8**

**Match N° 24219448 :** FC CHEVAL BLANC / AC AVIGNONNAIS, se jouera le samedi 19 mars 2022 à 10H30 Stade Pierre Fabre 1 Cheval Blanc

## **CHAMPIONNAT Séniors F A 8**

**Match N° 24057270** : BARBENTANE / ROUSSILLON BONNIEUX, se jouera le dimanche 17 avril 2022 à 10H30 Stade Henri Fontaine N°1 Barbentane

## **COMMISSION DU FOOTBALL ANIMATION**

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.  
Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 10 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

### ***Réunion du Vendredi 11 Mars 2022***

**Présents** : MM. COMBE, ZEDGUENIDZE, VOULET, THIABAUD, LAURENT, ZANDOMENEGHI.

**Excusés** : M. GOUSSET, Mme GARCIA (Présidente de la Commission)

### **RAPPEL REGLEMENT :**

L'envoi des feuilles de matches en **incombe au club recevant**, Les envois par mail sont désormais possibles via l'adresse mail officielle du club recevant.

Les feuilles de matches doivent **OBLIGATOIREMENT** être retournées au District dans les **8 jours ouvrables** à compter du lendemain de la rencontre. Les feuilles de matches doivent comporter : Nom, Prénom, n°de licence des joueurs, joueuses et des éducateurs, dirigeants, N° de match ou de Poule, résultat.

**Toutes personnes inscrites sur la feuille de match doivent être licenciées (licence FFF valide).**

Toutes correspondances avec la Commission Foot Animation doivent être envoyées à l'adresse mail du secrétariat du District [secretariat@grandvacluse.fff.fr](mailto:secretariat@grandvacluse.fff.fr)

Lors de vos envois de mail, merci de préciser dans l'objet du mail :

la catégorie (U6-U7, U8-U9, U10-U11 ou U12-U13), La POULE concernée, La journée concernée : ex : U6-U7 - Poule n° x - Journée 2.

Lors de vos demandes de changement d'horaire, de lieux, d'annulation merci de mettre en copie de votre mail, les clubs concernés sur votre rencontre et le District Grand Vaucluse.

Le Site du District Grand Vaucluse est mis à jour régulièrement, n'hésitez pas à la consulter : <https://grandvacluse.fff.fr/>

## **FINALES ET JOURNEES NATIONALES DEPARTEMENTALES FOOT ANIMATION**

Samedi 26 Mars 2022 :

**Finale du Festival Foot U13 et U13F (2 terrains de foot à 11) : ST REMY**

Samedi 19 Mars 2022 :

**Finale du Challenge Départemental U13 (1 terrain de foot à 11) : MORIÈRES**

Samedi 9 Avril 2022 :

**Finale du Challenge Départemental U11 (1 terrain de foot à 11) : MAILLANE**

Samedi 28 Mai 2022 :

**Journée Nationale des U6-U7 (2 terrains de foot à 11) : PERNES/ST DIDIER**

Samedi 4 Juin 2022 :

**Journée Nationale des U8-U9 en semi nocturne (2 terrains de foot à 11) :  
LES MINOTS DU VASIO**

Les cahiers des charges pour chaque manifestation sont disponibles sur demande.

## **CATÉGORIE U12-U13**

Toutes correspondances avec la Commission Foot Animation doivent être envoyées à l'adresse mail du secrétariat du District [secretariat@grandvacluse.fff.fr](mailto:secretariat@grandvacluse.fff.fr)

Tout nouvel engagement à compter de ce jour, se verra engagé en Niveau 4.



Lors de vos demandes de changement d'horaire, de lieux, merci de mettre en copie de votre mail, les clubs concernés et le District Grand Vaucluse.

Rappel :

Nous vous rappelons que l'envoi des feuilles de matches en incombe **au club recevant**, les feuilles de matches doivent **OBLIGATOIREMENT** être retournées au District dans les 8 jours ouvrables à compter du lendemain de la rencontre. Les envois par mail sont AUTORISÉS, via l'adresse mail du club recevant. Merci de les envoyer en format PDF.

**AMENDE :**

**à partir de la Phase 1, soit le 6 NOVEMBRE 2021, 10€ d'amende pour les feuilles de matches non retournées dans le délai imparti de 8 jours après la dernière réunion de la Commission, et pour les Feuilles de matches incomplètes 10€ par absence de N° de licence, Nom, prénom du joueur et éducateur + Arbitre officiel et/ou bénévole.**

**A PARTIR DE LA PHASE 2, le montant de l'amende passe à 30€.**

**Prévisionnel Amende pour le 18 Mars 2022, FEUILLES DE MATCHS NON REÇUES JOURNÉE 2 PHASE 2 du 12/03/22 :**

**MATCHS A REPORTER DU 26/02/22 PHASE 2 Journée 1**

**Niveau 1 Poule B**

*St Didier Pernes*

**Niveau 3 Poule J**

*O Eyraques reporté au 05/03/22*

**Niveau 4 Poule P**

*MJCV Bollene*

**Niveau 3 Poule O**

*FC Calavon*

**MATCHS A REPORTER DU 12/03/22 PHASE 2 Journée 2**

**Niveau 3 Poule M**

*Esp Gordes reporté au 26/03/22 14H*

**Niveau 4 Poule O**

*US Tour d'aigues 3*

**Niveau 4 Poule P**

*MJC Bollene 1 reporté au 19/03/22*

**Niveau 4 Poule Q**

*St Didier Pernes 4 reporté au 16/03/22*

**Amendes pour le 11 Mars 2022, FEUILLES DE MATCH NON PARVENUES JOURNÉE 1 PHASE 2 du 26/02/22 et FEUILLES DE MATCH INCOMPLÈTES JOURNÉE 1 du 26/02/2022 :**

N° de match	Clubs	Motif
24438319	JS VISAN	Forfait simple
24438244	US LAPALUD	Forfait simple
24438286	ES CUCURON	Forfait simple
24437966	AVIGNON AC	Feuille de match non parvenue
24447026	PERTUIS USR	Feuille de match non parvenue
24445939	AVIGNON AC	Feuille de match non

		parvenue
24444603	SDE MAILLANAIS	Feuille de match non parvenue
24438241	US LAPALUD	Feuille de match non parvenue
24438279	NOVES O.	Feuille de match non parvenue

CHAMPIONNAT - PHASE 2

ARRIVÉE DES ÉQUIPES - 13H15-13H30  
DÉBUT DES MATCHS – 14H00

PHASE 2

Voir les **POULES** sur le lien du District Grand Vaucluse  
<https://grandvacluse.fff.fr/simple/u12-u13-phase-2/>

CALENDRIER DES RENCONTRES

Voir le **CALENDRIER** sur le lien du District Grand Vaucluse  
<https://grandvacluse.fff.fr/simple/u12-u13-phase-2/>

\*\*\*\*\*

FESTIVAL FOOT U13 - FINALE DÉPARTEMENTALE

**LE 26 MARS 2022**

Rendez-vous à ST REMY DE PROVENCE  
STADE PETITE CRAU  
à **8H30** pour tous les Clubs qualifiés



Lettre	CLUB	NATION REPRESENTEE
A	JS APT	Angleterre 
B	FC ST REMY	Norvège 
C	AS PIOLENC	Autriche 
D	ST DIDIER PERNES 1	Irlande du Nord 
E	PERTUIS USR	Allemagne 
F	FC DENTELLES	Espagne 
G	O.MONTEUX	Danemark 
H	AC LE PONTET VEDENE 2	Finlande 
I	SC JONQUIERES	Pays-Bas 
J	MISTRAL ACADEMIE	Suède 
K	SC COURTHEZON	Suisse 
L	US LAPALUD	Portugal 
M	FA CHATEAURENARD	France 
N	ST DIDIER PERNES 2	Italie 
O	AC LE PONTET VEDENE 1	Belgique 
P	FC AVIGNON OUEST	Islande 

**TIRAGE AU SORT  
DETERMINANT  
LA 1ERE  
RENCONTRE  
GARCONS**

Lettre	CLUB	NATION REPRESENTEE
A	ENTENTE ST JEAN DU GRES	Angleterre 
B	FC CARPENTRAS	Norvège 
C	AC AVIGNON	Allemagne 
D	RCB BOLLENE	Espagne 
E	FC CHEVAL BLANC	France 
F	FCF MONTEUX	Pays-Bas 
G	AC VEDENE LE PONTET	Suède 
H	BC ISLE	Suisse 

**Tirage au sort effectué en présence des clubs convoqués :**

**CLUBS PRESENTS :**

MONTEUX O. – MONTEUX FCF – COURTHEZON SC – PIOLENC ASP – AVIGNON FC – LE PONTET VEDENE AC – CHATEAURENARD FA – MISTRAL ACADEMIE – ST JEAN DU GRES FONTVIEILLE – APT JS – BOLLENE RCB – ST REMY FC – LAPALUD US – CHEVAL-BLANC FC – CARPENTRAS FC – ST DIDIER PERNES – DENTELLES FC – JONQUIERES SC.

## CHALLENGE U13 - FINALE DÉPARTEMENTALE

**LE 19 MARS 2022**

Rendez-vous à MORIERES  
STADE FRANCK ASENSI  
à **8H30** pour tous les Clubs qualifiés

## FINALE DU CHALLENGE DEPARTEMENTAL U13 2022

### LES 16 QUALIFIES

FC NYONS 1  
US TOUR D'AIGUES 2  
CS SARRIANS 1  
O.MONTEUX 2  
US AUTRE PROVENCE 1  
ES SUD LUBERON 1  
ENT. GRAVESON 1  
FC CHEVAL BLANC 1  
US VALREAS 1  
SC MONTFAVET 1  
ACS MORIERES 1  
EMAF LES ANGLES 1  
AC AVIGNON 4  
CALAVON FC 1  
CO CABANNES 1  
L'ETOILE D'AUBUNE 1



\*\*\*\*\*

## CATÉGORIE U10-U11

Toutes correspondances avec la Commission Foot Animation doivent être envoyées à l'adresse mail du secrétariat du District [secretariat@grandvaucluse.fff.fr](mailto:secretariat@grandvaucluse.fff.fr)

Tout nouvel engagement à compter de ce jour, se verra engagé en Niveau 4.

Lors de vos demandes de changement d'horaire, de lieux, merci de mettre en copie de votre mail, les clubs concernés et le District Grand Vaucluse.

### Rappel :

Nous vous rappelons que l'envoi des feuilles de matches en incombe **au club recevant**, les feuilles de matches doivent **OBLIGATOIREMENT** être retournées au District dans les 8 jours ouvrables à compter du lendemain de la rencontre. **Les envois par mail sont AUTORISÉS, via l'adresse mail du club recevant. Merci de les envoyer en format PDF.**

### AMENDE :

à partir de la Phase 1, soit le 6 NOVEMBRE 2021, 10€ d'amende pour les feuilles de matches non retournées dans le délai imparti de 8 jours après la dernière réunion de la Commission, et pour les Feuilles de matches incomplètes 10€ par absence de N° de licence, Nom, prénom du joueur et éducateur + Arbitre officiel et/ou bénévole.

**A PARTIR DE LA PHASE 2, le montant de l'amende passe à 30€.**

**PRÉVISIONNEL Amende pour le 18 Mars 2022, FEUILLES DE MATCHS NON REÇUES JOURNÉE 2 PHASE 2 du 12/03/2022 :**

**Amendes pour le 11 Mars 2022, FEUILLES DE MATCH manquantes JOURNÉE 1 PHASE 2 du 26/02/22:**

Poule 2 : AVIGNON AC  
Poule 4 : AVIGNON AC  
Poule 7 : GRAVESON ENT  
Poule 8 : AVIGNON US  
Poule 13 : NOVES O. – TARASCON FC – AVIGNON OUEST FC

PHASE 2



ARRIVÉE DES ÉQUIPES - 13H15-13H30  
DÉBUT DES MATCHS – 14H00

<https://grandvacluse.fff.fr/simple/u10-u11-phase-2-2/>

\*\*\*\*\*

## CHALLENGE U11 - FINALE DÉPARTEMENTALE

**LE 2 AVRIL 2022**

Rendez-vous à MAILLANE  
STADE JACQUES DEMARLE  
à **8H30** pour tous les clubs qualifiés

**U11** **CHALLENGE DÉPARTEMENTAL**  
*Les 16 Qualifiés*

AC LE PONTET VEDENE 1	FC VILLENEUVE 1
RG MALAUCENE 1	SDE MAILLANE 1
ST DIDIER PERNES 1	FA CHATEAURENARD 1
ENTENTE ST JEAN DU GRES 1	GJ MONDRAGON MORNAS 1
FC CARPENTRAS 2	SC COURTHEZON 1
FC ORANGE 1	O.BARBENTANE 1
USR PERTUIS 1	O.MONTEUX 1
AC AVIGNON 1	ARC CAVAILLON 1

\*\*\*\*\*

### CATÉGORIE U8-U9

Toutes correspondances avec la Commission Foot Animation doivent être envoyées à l'adresse mail du secrétariat du District [secretariat@grandvacluse.fff.fr](mailto:secretariat@grandvacluse.fff.fr)

**Les changements de POULES doivent être demandés par écrit, par mail à [secretariat@grandvacluse.fff.fr](mailto:secretariat@grandvacluse.fff.fr) avant le mercredi précédent la journée de match.**

Lors de vos demandes de changement d'horaire, de lieux, merci de mettre en copie de votre mail, les clubs concernés et le District Grand Vacluse.

Rappel :

Nous vous rappelons que l'envoi des feuilles de matches en incombe **au club recevant**, les feuilles de matches doivent **OBLIGATOIREMENT** être retournées au District dans les 8 jours ouvrables à compter du lendemain de la rencontre. **Les envois par mail sont AUTORISÉS, via l'adresse mail du club recevant. Merci de les envoyer en format PDF.**



**AMENDE :**  
à partir de la PHASE 2, 30€ d'amende pour les feuilles de matchs non retournées dans le délai imparti de 8 jours après la dernière réunion de la Commission et 30€ d'amende pour les clubs absents non excusés au plateau.

**PRÉVISIONNEL Amende pour le 11 Mars 2022, FEUILLES DE MATCHS NON REÇUES JOURNÉE 2 Phase 2 du 26/02/2022 :**

**Amendes pour le 11 Mars 2022, FEUILLES DE MATCHS NON REÇUES - JOURNÉE 2 Phase 2 du 26/02/22:**

\*\*\*\*\*

**ARRIVÉE DES ÉQUIPES - 10H00  
DÉBUT DES PLATEAUX – 10H30**

Date	Journée	Lieux
16/10	PLATEAU 1	CHEZ A
13/11	PLATEAU 2	CHEZ B
27/11	PLATEAU 3	CHEZ C
11/12	PLATEAU 4	<b>ANNULE</b>
08/01	PLATEAU 5	CHEZ E
<b>PHASE 2</b>		
22/01	PLATEAU 6	CHEZ A
<b>PLATEAU FUTSAL - REPORTE</b>		
26/02	PLATEAU 7	CHEZ B
12/03	PLATEAU 8	CHEZ C
26/03	PLATEAU 9	CHEZ D
<b>PLATEAU FUTSAL</b>		
30/04	PLATEAU 10	CHEZ E

**JOURNÉE NATIONALE DES DÉBUTANTS LE 4 JUIN 2022  
à VAISON LA ROMAINE - LES MINOTS DU VASIO**

PHILOSOPHIE ET OBJECTIFS DES PLATEAUX

1. Plateau festif et convivial
2. Faire jouer tous les enfants : tendre vers 100 % (éviter les suppléants)
3. Transférer les apprentissages de la semaine
4. Laisser les enfants jouer le plus librement possible



**« ENCOURAGER,  
VALORISER TOUS LES ENFANTS C'EST  
LES METTRE EN CONFIANCE !!! »**



\*\*\*\*\*

**CATÉGORIE U6-U7**

Toutes correspondances avec la Commission Foot Animation doivent être envoyées à l'adresse mail du secrétariat du District [secretariat@grandvaocluse.fff.fr](mailto:secretariat@grandvaocluse.fff.fr)

Les changements de POULES doivent être demandés par écrit, par mail à [secretariat@grandvaocluse.fff.fr](mailto:secretariat@grandvaocluse.fff.fr) avant le mercredi précédent la journée de match.

Lors de vos demandes de changement d'horaire, de lieux, merci de mettre en copie de votre mail, les clubs concernés et le District Grand Vaucluse.

Rappel :

Nous vous rappelons que l'envoi des feuilles de matches en incombe **au club recevant**, les feuilles de matches doivent **OBLIGATOIREMENT** être retournées au District dans les 8 jours ouvrables à compter du lendemain de la rencontre. Les envois par mail sont AUTORISÉS, via l'adresse mail du club recevant. Merci de les envoyer en format PDF.

**AMENDE :**  
**à partir de la PHASE 2, 30€ d'amende pour les feuilles de matchs non retournées dans le délai imparti de 8 jours après la dernière réunion de la Commission et 30€ d'amende pour les clubs absents non excusés au plateau.**

**PRÉVISIONNEL Amende pour le 11 Mars 2022, FEUILLES DE MATCHS NON REÇUES JOURNÉE 2 Phase 2 du 5/03//2022 :**

**Amendes pour le 11 Mars 2022, Absences aux plateaux non excusés JOURNÉE 2 Phase 2 du 5/03/22:**

\*\*\*\*\*

ARRIVÉE DES ÉQUIPES - 10H00  
 DÉBUT DES PLATEAUX – 10H30

Date	Journée	Lieux
23/10	PLATEAU 1	CHEZ A
20/11	PLATEAU 2	CHEZ B
04/12	PLATEAU 3	CHEZ C
18/12	PLATEAU 4	<b>ANNULE</b>
15/01	PLATEAU 5	CHEZ E
<b>PHASE 2</b>		
29/01	PLATEAU 6	CHEZ A
<b>PLATEAU FUTSAL - REPORTE</b>		
05/03	PLATEAU 7	CHEZ B
19/03	PLATEAU 8	CHEZ C
02/04	PLATEAU 9	CHEZ D
<b>PLATEAU FUTSAL</b>		
07/05	PLATEAU 10	CHEZ E

**JOURNÉE NATIONALE DES DÉBUTANTS LE 28 MAI 2022  
 à PERNES**

PHILOSOPHIE ET OBJECTIFS DES PLATEAUX

1. Plateau festif et convivial
2. Faire jouer tous les enfants : tendre vers 100 % (éviter les suppléants)
3. Transférer les apprentissages de la semaine
4. Laisser les enfants jouer le plus librement possible



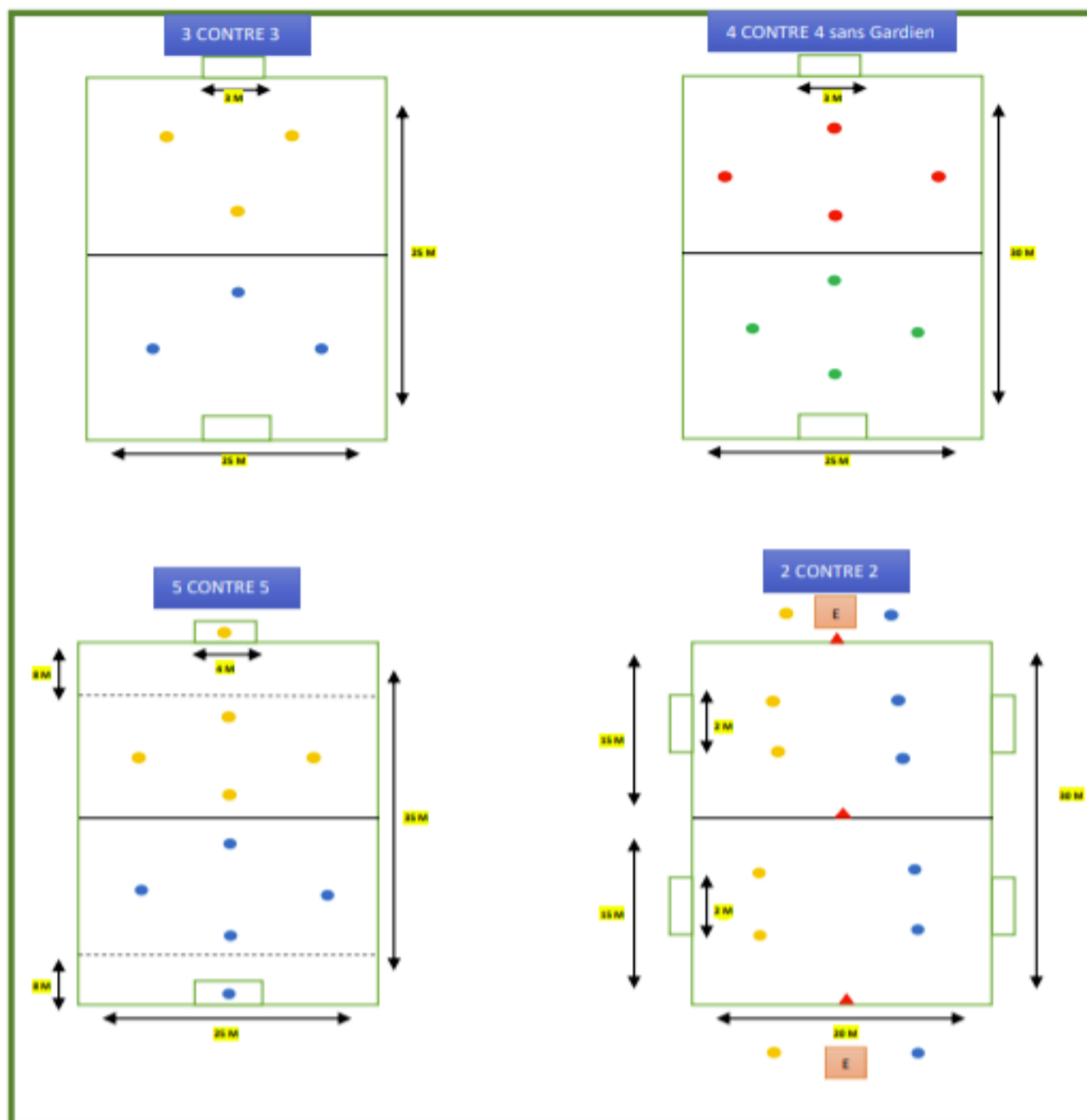
**« ENCOURAGER,  
 VALORISER TOUS LES ENFANTS C'EST  
 LES METTRE EN CONFIANCE !!! »**



## ORGANISATION DE LA PRATIQUE

### PLATEAU U6 U7

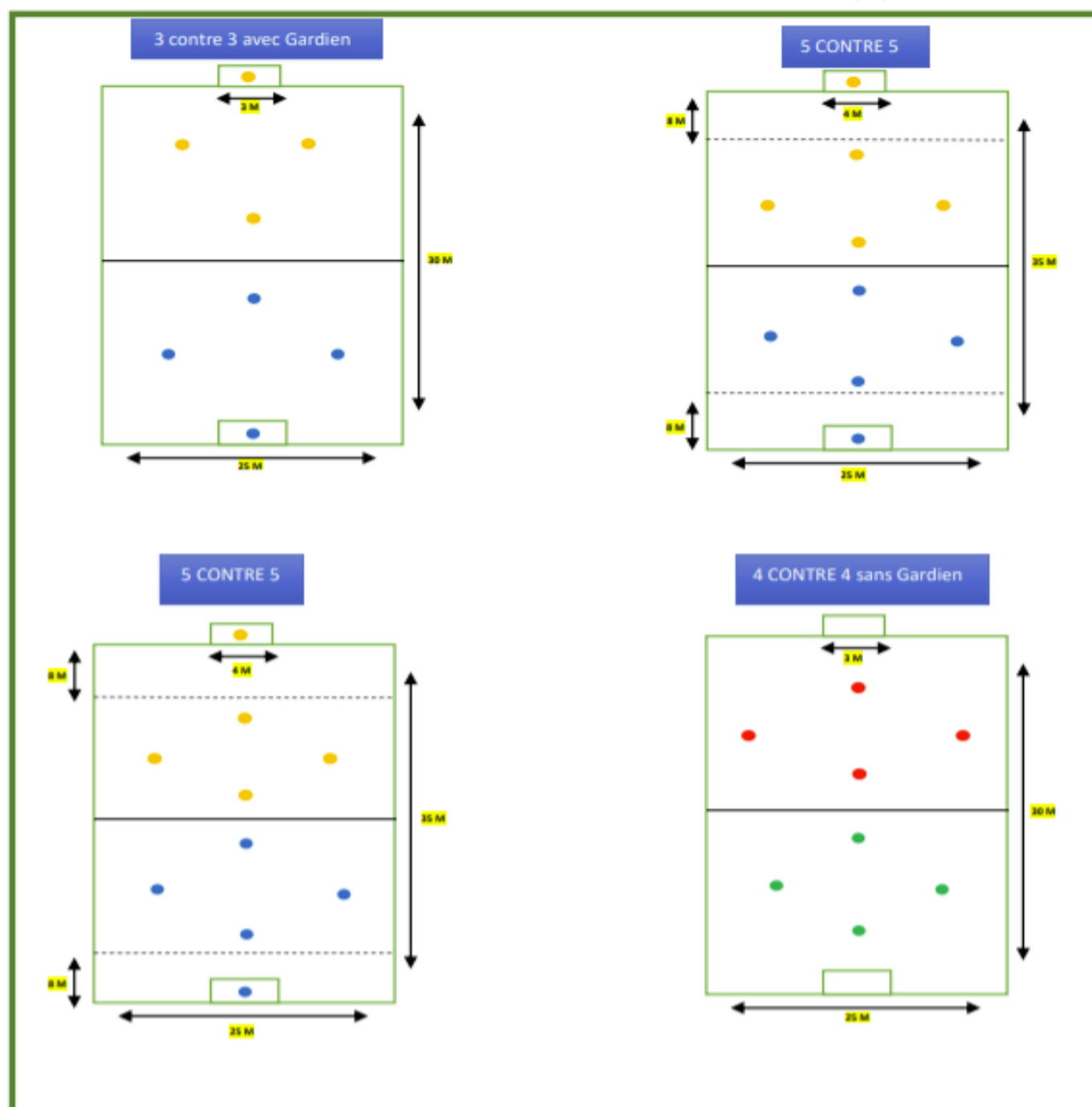
ROTATION : 8 EQUIPES = 4 Terrains / 10 EQUIPES = 5 Terrains / 12 EQUIPES = 6 Terrains



RAPPEL REGLES & LOIS DU JEU			
	TERRAIN 2C2	TERRAIN 3C3	TERRAIN 4C4
DIMENSION BUT	2 METRES	3 METRES	3 METRES
ZONE PROTEGEE	Milieu du terrain	Milieu du terrain	Milieu du terrain
CORNERS	Idem touches 5v5	Idem touches 5v5	Idem touches 5v5
TOUCHES	Idem touches 5v5	Idem touches 5v5	Idem touches 5v5
Nombre de joueurs	4 = 2 contre 2 sans gardien	8 = 3 contre 3 avec 2 gardiens	8 = 4 contre 4 sans gardiens
Durée 40 minutes	Changement toutes les 2 minutes maximum selon impact physique	Changement toutes les 3,4 minutes maximum selon impact physique	

## PLATEAU U8 U9

ROTATION 8 EQUIPES = 4 Terrains / 10 EQUIPES = 5 Terrains / 12 équipes = 6 Terrains



**SI DES TERRAINS SONT A RAJOUTER, RAJOUTER DES TERRAINS DE 5 CONTRE 5**

RAPPEL REGLES & LOIS DU JEU			
	TERRAIN 2C2	TERRAIN 3C3	TERRAIN 4C4
DIMENSION BUT	2 METRES	3 METRES	3 METRES
ZONE PROTEGEE	Milieu du terrain	Milieu du terrain	Milieu du terrain
CORNERS	Idem touches 5v5	Idem touches 5v5	Idem touches 5v5
TOUCHES	Idem touches 5v5	Idem touches 5v5	Idem touches 5v5
Nombre de joueurs	4 = 2 contre 2 sans gardien	8 = 3 contre 3 avec 2 gardiens	8 = 4 contre 4 sans gardiens
Durée 40 minutes	Changement toutes les 2 minutes maximum selon impact physique	Changement toutes les 3,4 minutes maximum selon impact physique	

**CALENDRIER PREVISIONNEL SAISON 2021 / 2022**

Période	Date	U6/U7	U8-U9	U10 U11	U12 U13	EFF
SEPTEMBRE	11/9				Réunion éducateurs ST REMY	
	18/9			Réunion FA Secteur Nord MONDRAGON		
	25/9	Réunion FA Secteur Centre NOVES	Réunion FA Secteur Sud CAVAILLON		Brassages	
OCTOBRE	2/10			Brassages	Brassages	
	9/10			Brassages	Brassages	Rentrée EFF Le Thor
	16/10		Plateau 1 chez A	Brassages	Brassages	
	23/10	Plateau 1 chez A		Rattrapages	Rattrapages	
	30/10					
NOVEMBRE	6/11					
	13/11		Plateau 2 chez B	Phase 1 1	Phase 1 1	EFF
	20/11	Plateau 2 chez B		Challenge Départemental	2	
	27/11		Plateau 3 chez C	Rattrapages	3	
DECEMBRE	4/12	Plateau 3 chez C		2	Festival Foot	
	11/12		Plateau 4 chez D - ANNULE	3 - ANNULE	Rattrapages - ANNULE	EFF
	18/12	Plateau 4 chez D - ANNULE		4 - ANNULE	4 - ANNULE	
	25/12					
JANVIER	1/1					
	8/1		Plateau 5 chez E	5	5	EFF
	15/1	Plateau 5 chez E		6	Festival Foot ou Challenge Départemental	
	22/1		Phase 2 Plateau 6 chez A	Challenge Départemental	6	
	29/1	Phase 2 Plateau 6 chez A		7	7	
FEBVIER	5/2			Rattrapages	Rattrapages	DEFI CUP U13F DEPARTEMENTAL le 6 Février
	12/2					
	19/2	PLATEAU FUTSAL - REPORTE				
	26/2		Plateau 7 chez B	Phase 2 1	Phase 2 1	EFF - MONTEUX
MARS	5/3	Plateau 7 chez B				
	12/3		Plateau 8 chez C	2	2	DEFI CUP U13F DEPARTEMENTAL le 13 Février
	19/3	Plateau 8 chez C		3	Finale Challenge U13 - MORIERES	
	26/3		Plateau 9 chez D	4	Finale Dép. Festival Foot - ST REMY ou Ratt	FESTIVAL FOOT U13 - ST REMY
AVRIL	2/4	Plateau 9 chez D		Finale Challenge Départemental - MAILLANE ou Rattrapages	3	EFF - ETOILE D'AUBUNE à AUBIGNAN
	9/4			5	4	DEFI CUP REGIONAL - SISTERON
	16/4	PLATEAU FUTSAL				
	23/4			Journée Régionale U11 VEDENE		
MAI	30/4		Plateau 10 chez E	Journée Dép. clubs labellisés - BARBENTANE	5	EFF - CALAVON
	7/5	Plateau 10 chez E			6	
	14/5			6	Finale Régionale Festival Foot - LORQUES	FESTIVAL FOOT U13 FINALE REGIONALE - LORQUES
	15/5					
	21/5			7	7	EFF - CAVAILLON
	28/5	Journée Nationale des Débutants - PERNES		Rattrapages	Rattrapages	
JUN	4/6		Journée Nationale des Débutants			

## ACTIVITÉS SPORTIVES

### COMMISSION DES TERRAINS

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT. Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

#### Réunion du Jeudi 10 Mars 2022

Présidence : M. Jean-Luc BOUVERAT

Présents : MM. Jean LECHELLIER, Michel CORBIERE, José LOPEZ, Etienne RIPPERT, Jean-Paul LASSAGNE, Bernard CAZEAUX

Excusés : MM. Benjamin STORCK, Alain BERTHELOT



## Mairie à CDTIS

Retour courrier Mairie de Carpentras :  
Confirmation stade de la Roseraie réservé au rugby  
Attestation administrative de capacité

\*\*\*\*\*

## CDTIS à Mairie

Entretien mairie d'Eyragues dossier FAFA, Vendredi 04 Mars  
Contrôle éclairage stade Elie Rey les Vignerres, Samedi 05 MARS  
Contrôle éclairage stade Jean Blanc Les taillades, Mardi 08 mars  
Contrôle éclairage et terrain : stade Ulysse Fabre Vaison la romaine, Jeudi 10 mars  
Contrôle éclairage : stade Pierre Julien 1 Nyons, Jeudi 10 mars

Président  
Jean Luc BOUVERAT

Secrétaire de séance  
Michel CORBIERE

# ARBITRAGE

## COMMISSION DES ARBITRES

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.  
Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 10 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

### *Réunion du Mardi 15 Mars 2022*

**Déléguée du Comité de Direction :** M. Allio BERNARD

**Présents :** M. SMITH John (Président), Mme MANCINI Angélique, MM. MICHEL Claude, LOUNISSA Rafik, GUELHES Bernard, AJJANI Rachid, VAN MEEL Alan

**Absents excusés :** Mme CHAZAL Stéphanie, MM. ESSAHRAOUI Kamal, GUIGUE Fabien, AJJANI Hicham, MARTINEZ Vincent, KINNOUS Chaïb

**Reçus :** MM. TADLAOUI MAHER Youssef, VITTORIETTI Yannick, BOUDIA Saïd

## INFORMATIONS AUX ARBITRES

**Permanence téléphonique pour la Commission des Arbitres le mardi de 18H00 à 19H00.**

**SUITE AUX DECISIONS GOUVERNEMENTALES SUR LA SUSPENSION DU PASS VACCINAL. LES ARBITRES SONT INVITES A CONSULTER LE SITE DU DISTRICT AU SUJET D'UN POTENTIEL NOUVEAU PROTOCOLE.**

## CORRESPONDANCES

### CLUBS

- **SAINT DIDIER ESPERANCE PERNOISE** il aurait été judicieux de le prévoir le jour de la rencontre
- **CALAVON FC** félicitations transmises au jeune arbitre, merci pour lui
- **FOOTBALL CLUB SAINT REMOIS** nous vous tiendrons informer de la suite
- **FC CHATEAURENARD** félicitations transmises

### ARBITRES

- **M. MORCHE Clément** le Club Calavon FC vous félicite pour votre arbitrage et votre professionnalisme
- **M. BENDKHIS Amin** envoyez votre note de frais
- **Mme CHOPIN Corinne** bien reçu votre rapport, merci
- **M. BAGHOU Tarik** bien reçu votre justificatif
- **M. HOUMADI Moussa** le nécessaire a été fait
- **M. HOUMADI Moussa** bien reçu votre mail

- M. JACQUES Pierre merci pour notre regretté Richard Munzinger
- M. ROUX Vincent faites le changement d'adresse sur votre fiche de renseignements
- M. DE CASTRO Silva Loïc merci pour notre regretté Richard Munzinger
- M. JAMALI Youssef merci pour notre regretté Richard Munzinger
- M. VAROQUEAUX Gabriel bien reçu votre justificatif
- M. SIBGUI Ayoub certificat en attente, prompt rétablissement
- M. BOUBKARI Abid voir avec les désignations, merci pour notre regretté Richard Munzinger
- M. COLOMBO Stephan reçu votre mail
- M. M'HAYA Nabil bien reçu votre certificat
- M. AOULAD AHMED Hakim bien reçu votre mail
- M. EL AFOUI Abdelmajid bien reçu votre candidature
- M. NIVET Arnaud nous avons besoin de plus de renseignements sur votre fiche de frais
- M. IKAN Moussa passer par les désignations
- Messieurs OUARYAGHLY Soufian, DESOLA Cédric, ALLAMI Issan félicitations pour votre arbitrage

#### **EN ATTENTE DE JUSTIFICATIFS :**

- M. BENDKHIS Amin du 13/03/2022 au 14/03/2022
- M. HERNANDEZ Jesus 19/03/2022
- M. AGZIRIN Zacharia du 19/03/2022 au 20/03/2022
- M. NAAMANI Samir du 18/03/2022 au 21/03/2022
- M. BELHADRI Boudia du 19/03/2022 au 23/03/2022
- M. SIBGUI Ayoub du 15/03/2022 au 22/03/2022
- M. COLOMBO Stephan du 19/03/2022 au 20/03/2022

### **INFORMATIONS AUX ARBITRES**

**La commission vous rappelle qu'à partir du vendredi la seule personne que vous devez contacter est celle des contrairements. La commission a donné comme consigne aux responsables des désignations de ne pas répondre directement aux arbitres. Merci**

### **INDISPONIBLES**

**ATTENTION POUR LES INDISPONIBILITÉS DE MOINS DE 15 JOURS. MOINS DE 10 JOURS L'INDISPONIBILITE SERA REFUSEE. DESIGNATIONS PRISES EN COMPTE SOUS RESERVE DE L'APPLICATION DU REGLEMENT.**

- M. BAGHOU Tarik 12/03/2022
- M. OUADI Garchi 02/04/2022 au 03/04/2022 (7h30-15h30)
- M. OUADI Garchi 26/03/2022 au 27/03/2022 (12h30-23h30)
- M. ABESS KARA Ali 19/03/2022
- M. DOUAIRI Aziz 19/03/2022 au 21/03/2022
- M. BENDKHIS Amin 13/03/2022 au 14/03/2022 (dimanche)
- M. HERNANDEZ Jesus 19/03/2022
- M. ALLIO Bernard 07/05/2022 au 08/05/2022
- M. ZAIM Rachid 07/05/2022
- M. ZAIM Rachid 21/05/2022
- M. ZAIM Rachid 04/06/2022
- M. ZAIM Rachid 18/06/2022
- M. BEN MALEM Abdellatif 03/04/2022 au 01/05/2022 (7h30-13h00)
- M. MARC Antoine 26/03/2022
- M. MARC Antoine 02/04/2022
- M. AGZIRIN Zacharia 19/03/2022 au 20/03/2022 (dimanche)
- M. ALAEDDINE Zeghli 02/04/2022 au 01/05/2022
- M. LERAY Bastien 17/04/2022 au 20/04/2022
- M. PALISSE Julien 27/03/2022
- M. NAAMANI Samir 18/03/2022 au 21/03/2022
- M. BAGHOU Tarik 02/04/2022
- M. TABICH Omar 27/03/2022 au 08/05/2022
- M. TOSELLO Hugo 15/04/2022 au 20/04/2022
- M. DESOLA Cédric 15/04/2022 au 17/04/2022
- M. DESOLA Cédric 03/04/2022
- M. ROUVIERE Noë 21/05/2022 (samedi)
- M. GHAJDAOUI ALAOUI Khalid 16/04/2022 au 17/04/2022
- M. GHAJDAOUI ALAOUI Khalid 23/04/2022 au 24/04/2022
- M. BELHADRI Boudia 19/03/2022 au 23/03/2022
- M. GHAJDAOUI ALAOUI Khalid 30/04/2022 au 01/05/2022
- M. VAN MEEL Alan 26/03/2022 au 27/03/2022
- M. GHAJDAOUI ALAOUI Khalid 02/04/2022 au 03/04/2022
- M. GHAJDAOUI ALAOUI Khalid 09/04/2022 au 10/04/2022
- M. ABESS KARA Ali 27/03/2022
- M. MASSASSI Adil 26/03/2022 au 27/03/2022
- Melle COUSTON Leïla 28/05/2022
- M. SIBGUI Ayoub 15/03/2022 au 22/03/2022

- M. COLOMBO Stephan 19/03/2022 au 20/03/2022 (7h30-12h00)

## **TELEPHONE CONTRAIREMENTS**

**M. AJJANI Rachid contreirement Seniors et Jeunes 06.73.86.35.55**